

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

SEANCE DU 10/09/2018

Le lundi 10 septembre 2018 à 18h, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil d'Arrondissement, dûment convoqués le mardi 4 septembre 2018, se sont réunis en séance publique à la Mairie du 2ème.

Présidence de M. Denis BROLIQUIER Maire du 2ème arrondissement

SECRETAIRE : M. SANSOZ

PRESENTS : MM. BROLIQUIER, GIBERT, CHAILLET, Mme de BROSSE, M. CALMARD, Mmes BONNET SAINT GEORGES, de LAVERNEE, M. ROYER Mmes BAUGUIL, DESCOUR, M. SANSOZ, Mme DOR, M. DAYME.

ABSENTS EXCUSES : Mme GUILLOTEAU, M. BERNARD

ABSENTE EXCUSEE : Mme DESCOUR pour les rapports n° 703-704-705 et de 708 à 724

DEPOTS DE POUVOIR : Mme GUILLOTEAU pouvoir à Mme de LAVERNEE
M. BERNARD pouvoir à Mme DOR
Mme DESCOUR pouvoir à Mme BAUGUIL

ADOPTION A L'UNANIMITE DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 18/06/18

M. le Maire : Bonsoir à tous, notre séance du 10 septembre est ouverte, je vais demander à Grégory Sansoz d'assurer les fonctions de secrétaire puisque, bonne nouvelle de l'été, Maryll Guilloteau a accouché d'une petite fille Paloma le 16 août. Nous nous associons à son bonheur, nous la félicitons ainsi que son compagnon. Elle est un peu fatiguée, elle ne nous rejoindra pas pour la séance de ce soir. Même si elle a participé à plusieurs manifestations au cours de la semaine passée, elle est excusée et a donné son pouvoir à Grégory Sansoz. Encore une fois nous lui adressons toutes nos félicitations.

Mme Descour a fait savoir qu'elle devait partir avant la fin de la séance. Elle donnera son pouvoir à Mme Bauguil.

Avant d'aborder l'ordre du jour, je voulais revenir sur un sujet d'actualité. La Ville de Lyon a eu de graves problèmes informatiques depuis quelques jours. La communication informatique et la télécommunication ont été coupées pendant plusieurs demi-journées. Le service que nous avons rendu jeudi, vendredi et samedi, et encore un peu aujourd'hui, aux administrés, citoyens du 2^{ème} arrondissement, n'a pas été à la hauteur de ce qu'on a l'habitude d'offrir. La cause en est les travaux de la Part Dieu. Une conduite d'eau a été éventrée par un engin de chantier et a inondé les serveurs situés dans les bâtiments de la bibliothèque municipale de Lyon. Les dégâts sont importants et le service n'a pas été assuré. Nous en sommes désolés et je tiens à présenter mes excuses aux habitants du 2^{ème} arrondissement qui se sont déplacés en mairie du 2^{ème} arrondissement et qui n'ont pas pu retirer leurs certificats, leurs vignettes de stationnement ou autres.

Le deuxième sujet que je voulais aborder en ce début de conseil malgré l'ordre du jour chargé, est l'impact de la fermeture de la voûte de Perrache au tout début du mois de juillet sur le fonctionnement de l'arrondissement.

La voûte ouest, comme on a l'habitude de l'appeler, a été fermée le 4 juillet dans le cadre du projet « Ouvrons Perrache ». Je ne reviens pas sur le projet global que nous avons abordé à plusieurs reprises en conseil d'arrondissement mais sur ses conséquences de cette fermeture sur les déplacements du secteur. Elles ont été catastrophiques et ce, quel que soit le mode de transport !

Pour les voitures d'abord : depuis une quinzaine de jours, le cours Suchet dans le sens Est Ouest, entre la fermeture de la voûte et la suppression d'une voie de circulation pour la création d'une voie cyclable, la circulation est complètement bloquée pendant plusieurs heures par jour, avec un système de feux qui ne correspond plus à cette nouvelle réalité. Par exemple, la flèche de tourner à droite a été maintenue. L'arrivée des bus qui rejoignent le dépôt actuel du Sytral, renforcent les bouchons inextricables. Cela augmente la pollution de l'air, la pollution sonore aussi avec le concert de klaxons incessants toutes les fins d'après-midi et parfois plus tôt dans la journée. Nous avons reçu plusieurs réclamations en mairie d'arrondissement concernant ce sujet. Jeudi et vendredi dernier, à partir de 15h, le quartier a été totalement paralysé.

Pour la navette : il y a aussi des conséquences importantes. Elle est bloquée par les embouteillages, affichent jusqu'à 45 mn voire une heure de retard et imposant parfois une fin de service de fait bien avant l'heure convenue. Des problèmes ont aussi été signalés concernant la ligne 63 qui passe par ces voies de circulation.

Pour les vélos, le problème est un peu différent. Ils ne savent plus où passer ! La piste cyclable du quai Rambaud est un peu plus utilisée que d'habitude mais à peine. Les cyclistes prennent en général le chemin le plus court, à savoir la voûte du tram, ce qui est particulièrement dangereux compte tenu du fait qu'il y a plus de piétons dans cette voûte mais aussi qu'il y a des rails au sol. Il y a eu plusieurs chutes. On a aussi des réclamations de conducteurs du Tram qui ont remarqué, eux aussi, cette fréquentation interdite mais bien réelle des vélos jusqu'à la station de Tram de Perrache.

Quant aux piétons, pour eux le franchissement de la barrière de Perrache est devenu un parcours du combattant, les escalators du centre d'échanges étant très régulièrement en panne, l'un d'eux depuis un peu plus de trois mois. Il reste aux piétons la voûte du tram, toute aussi dangereuse pour les piétons du fait du passage du tram, de l'étroitesse des bas cotés et de la multiplication des vélos. Il y a un vrai problème à ce niveau-là aussi.

Tous ces dysfonctionnements étaient parfaitement prévisibles. Nous l'avons répété à de multiples reprises en disant que c'était un risque de la fermeture de cette voie. Malheureusement, nous avons raison !

La SPL nous avait promis depuis des mois une étude importante sur les déplacements et le stationnement. Cette étude devait avoir lieu l'hiver dernier, puis au printemps et maintenant elle est repoussée en principe à l'année prochaine. Pourtant, la nouvelle situation exige l'urgence et je demande officiellement qu'elle soit lancée le plus vite possible sur l'ensemble de ce secteur sud de la presqu'île. Je ferai dès demain une demande en ce sens au Président de la SPL qui n'est autre que Gérard Collomb puisque vous savez que Gérard Collomb n'a pas souhaité, malgré ses occupations ministérielles, abandonner le mandat de président de la SPL. C'est une drôle d'illustration de la modernisation de la vie politique mais c'est un autre débat dans lequel je ne rentrerai pas ce soir, parce que ce soir. Il faut trouver des solutions pour améliorer les déplacements sur Perrache Confluence ! Ça me paraît nettement plus urgent que de baptiser la future voûte comme la Ville nous demande de le faire dans un des dossiers de ce conseil. Visiblement, nous n'avons pas le même sens des priorités

02/18/700 Subventions aux associations développant des actions auprès des personnes âgées (animation, développement réseau, aides ménagères), pour un montant de 162 250 euros - Approbation et autorisation de signer les conventions de financement

RAPPORTEUR : Véronique BAUGUIL

Mme Bauguil : Je voulais profiter de ce dossier pour donner de l'actualité pour les seniors. Du 8 au 13 octobre c'est la semaine bleue. Il y a un programme que vous pourrez retrouver dans la lettre des Seniors qui vient de sortir recto/verso avec pas mal de choses variées. Vous pouvez retrouver aussi dans le programme général de la Ville de Lyon tout ce qui se passe dans Lyon. Sachez que les Séniors peuvent s'inscrire dans tous les arrondissements. Je voulais signaler en priorité deux pièces de théâtre parce qu'il y en a une qui est à l'initiative d'ESDES Intergénération qui est une association du 2^{ème} arrondissement et une autre à l'initiative de l'association Alerte qu'on connaît bien, une pièce drôle je pense. Comme c'est en fin de programme, souvent on ne va pas jusqu'au bout. Les inscriptions pour la mairie du 2^{ème} sont à partir du 18 septembre.

M. le Maire : Les sorties organisées par l'Hôtel de Ville et la mairie du 2^{ème} arrondissement et par les associations au cours de l'été : beaucoup de verdure, beaucoup de bon air par les chaleurs qu'il y a eu au mois de juillet notamment. C'était bienvenu. J'ai eu plusieurs échos favorables de la part de seniors du 2^{ème} arrondissement sur les animations que vous avez mises en place.

Mme Bauguil : J'en profite pour rajouter que j'étais contente de l'afflux de personnes nouvelles venues par le biais la carte Séniors. Des habitants qui n'étaient venus à des soirées avant. Nous les avons accueillis avec plaisir.

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/18/ 701 Subventions aux associations développant des actions en faveur des personnes en difficulté (aide alimentaire, accueil de jour, lutte contre l'exclusion et maintien du lien social, santé/personnes SDF) pour un montant de 59 385 euros - Approbation et autorisation de signer les conventions de financement

RAPPORTEUR : Jean-Stéphane CHAILLET

M. Chaillet : Vous connaissez mon attachement au problème des personnes en grande précarité. Ces lyonnais ont toute mon attention et je travaille chaque semaine avec l'ensemble des associations venant en aide aux plus modestes d'entre nous. Il y a un vrai travail de fond fait par ces associations et je profite de la parole qui m'est donnée pour dire, comme lors de la commission sociale à laquelle j'assistais la semaine dernière, il est possible de faire mieux ! Peut-être pas plus mais mieux, car chaque hiver tout le monde tire la sonnette d'alarme. L'hiver approche et il y aura encore des centaines de personnes dormant dans la rue. J'ai alerté la mairie centrale et la métropole pour trouver des solutions. Là, on est sûr de l'aide de la première urgence mais il faut voir plus loin avec ces grands précaires pour leur donner une seconde chance.

Je vous demande d'approuver l'ensemble des subventions présentes dans ce rapport.

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/18/702 Groupe scolaire Alix - Réaménagement phase 2 - 38, rue Smith Lyon 2ème - Opération n°02009540 - Lancement des études et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1, programme n° 00006

RAPPORTEUR : Sophie DESCOUR

M. le Maire : Je vous propose de nous dire après quelques mots sur la rentrée scolaire et puis, puisque vous devez aller dans un établissement scolaire un peu plus tard, je vous propose de présenter les deux autres rapports que vous avez à présenter, le 706 et 707 dans la foulée.

Mme Descour : Je vous remercie M. le Maire. Le conseil de septembre est l'occasion de faire le point sur la rentrée scolaire qui s'est déroulée dans de bonnes conditions dans l'ensemble des écoles du 2^{ème} arrondissement. Nos effectifs continuent d'augmenter. Une 14^{ème} classe a été ouverte à l'école élémentaire Alix et l'école Lamartine accueille une classe ULIS avec des enfants qui ont des troubles du comportement. C'est important qu'il y ait ces classes d'inclusion dans nos écoles. Nous avons déjà une classe ULIS à l'école Condé. Une autre également dans l'école du Sacré Cœur et voilà à présent au nord de la place Bellecour à l'école Lamartine. La première semaine fut une semaine de rodage pour l'ensemble des activités périscolaires et les problèmes informatiques évoqués par M. le Maire tout à l'heure se résolvent progressivement. Quelques soucis d'inscription, quelques enfants qui n'étaient pas sur les listes mais chacun a pu participer mercredi à cette rentrée des « Ateliers du mercredi ». L'été est l'occasion de faire des travaux dans nos écoles et la Ville de Lyon en a réalisé un grand nombre. Reprise des parquets à l'école Alix maternelle, à l'école Lamartine pour assurer la stabilité des chaises et l'an dernier dans une classe de CP il était bien difficile d'écrire sur une table bancale, voilà les choses sont remédiées. Peinture notamment dans des classes de Lamartine et Gilibert, les services sont très prévenants et prennent en compte les demandes des enseignants pour un meilleur service. Les fenêtres de la maternelle Michelet ont été changées sur la rue Sala et l'école Lucie Aubrac dans laquelle des travaux très importants ont été entrepris. Les travaux se poursuivent et se termineront à la Toussaint. Les salles ont été libérées tout juste pour la rentrée. Une rentrée plus difficile pour l'école Lucie Aubrac mais tout rentre maintenant dans l'ordre. J'en profite pour continuer sur cette question des travaux puisque c'est l'objet même de cette délibération concernant l'école Alix qui nous est proposée. Dans cette école aucun travaux n'a eu lieu cet été ni l'été précédent et pourtant de nombreuses ouvertures de classes ont eu lieu. C'est avec impatience que les élèves, les enseignants, les parents d'élèves et moi-même attendions cette délibération qui lance la deuxième phase de travaux sur ce groupe scolaire qui est très important.

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/18/703 Lancement de l'opération n°62006002 «Hôtel Dieu - Mise en Lumière de la façade principale» à Lyon 2e et affectation d'une partie de l'AP n° 2015-1, programme 00013, pour un montant de 350 000 euros - Autorisation de signer une convention avec les Associations Syndicales de propriétaires du Grand Hôtel Dieu, propriétaires du site de l'Hôtel Dieu et avec la société GHD Commerces, propriétaire de l'installation d'illumination, pour la mise en lumière du site et l'entretien de l'installation d'illumination

RAPPORTEUR : Xavier CALMARD

M. le Maire : Vous pouvez peut-être nous parler de l'opération « Eté propre » qui a eu lieu une fois de plus cet été, toujours avec succès je crois ?

M. Calmard : Tout à fait, au mois d'août nous avons renouvelé l'opération « Eté propre » qui consiste à vider les rues de tous véhicules et nettoyer les rues que nous avons choisies. Cela permet de mettre en place beaucoup de moyens qui sont redéployés. Ce ne sont pas des moyens supplémentaires, c'est juste qu'on les prend pour une journée d'une partie de l'arrondissement pour les concentrer sur quelques rues. Nous avons nettoyé la rue d'Amboise, rue des Templiers, la place des Célestins le 7 août. Le 9 août, la rue du Plat, le 14 août le quai Perrache entre le cours Suchet et la rue Casimir Périer ainsi que la partie de la rue Denuzière entre les rues Bichat et Casimir Périer. La rue Denuzière, c'était plus une remise à niveau à la suite des travaux qui sont terminés puisque le dernier immeuble a été livré sur la fin du mois d'août. Une opération qui est faite conjointement avec la mairie centrale selon les plaintes qu'on peut avoir le long de l'année sur certaines parties de rue qui sont difficiles à nettoyer mais aussi sur demande des services de nettoyage. C'est un bel exemple de collaboration entre l'arrondissement et la métropole. De beaux événements qui nous permettent aussi de nous rejoindre avec tous les agents tôt le matin.

Concernant le dossier qui me concerne de mise en lumière de l'Hôtel Dieu. La plus spectaculaire sera celle de la façade Soufflot, du Grand Dôme également et du Dôme des Quatre-Rangs. Les bâtiments latéraux bénéficieront eux d'un éclairage plus modeste mais qui soulignera les détails architecturaux du bâtiment.

Un gros projet qui bénéficiera des dernières technologies en matière d'éclairage, du savoir-faire de la part de notre Direction de l'éclairage public qui est reconnu dans le monde entier. Ce beau projet sera livré en février 2019.

M. le Maire : Il est un peu tôt pour tirer un bilan de la fréquentation et du résultat économique quelques mois après l'ouverture du centre commercial de l'Hôtel Dieu. Les lyonnais qui ont visité l'Hôtel Dieu peuvent eux, en tirer un bilan patrimonial. La façon dont a été restauré cet Hôtel Dieu est tout à fait remarquable. On peut dès maintenant se réjouir du fait qu'il va y avoir cette revalorisation patrimoniale par la lumière. C'était un des premiers bâtiments qui avait fait l'objet du plan lumière au moment de sa création. Aujourd'hui, il va reprendre des couleurs et à partir du moment où il a été complètement restauré, il va être superbe. Cela sera un bâtiment exceptionnel de notre 2^{ème} arrondissement. On est très heureux de voter ce rapport.

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/18/704 Installations classées Institution de servitudes d'utilité publique- Société TOTAL MARKETING FRANCE Ancienne station-service Relais ELF 10, quai Tilsitt à Lyon 2ème

RAPPORTEUR : Grégory SANZOZ

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/18/705 Attribution de subventions pour un montant de 20 500 euros à des Associations de commerçants, d'artisans et producteurs dans le cadre de l'animation commerciale sur le territoire de la Ville de Lyon

RAPPORTEUR : François ROYER

M. le Maire : Si vous pouviez nous dire quelques mots après la présentation de votre rapport sur l'actualité commerciale du 2^{ème}.

M. Royer : Concernant l'association Interfel dans le cadre de la Fête des fruits et légumes frais, les organisateurs aimeraient que l'année prochaine, on fasse un peu plus de forcing auprès des scolaires. Concernant les manifestations organisées par les associations de commerçants, je vous rappelle que nous avons la braderie à la fin du mois de la rue Victor Hugo. Cela sera sa deuxième édition, c'est un travail lourd pour l'association, elle fonctionnera bien malgré les travaux. Le 15 septembre, l'association des commerçants de la rue de la Charité organise la course des garçons de café. Le 4 octobre l'opération Tapis Rouge de la rue Auguste Comte, qui approche des 30 ans de manifestations. Et Tendance Presqu'île qui organise « Retrouvaille en Presqu'île » les 13 et 14 octobre.

ADOpte A L'UNANIMITE

02/18/706 Renouvellement du Projet éducatif territorial de la Ville de Lyon (PEDT) - Autorisation de signer la convention PEDT 2018-2021

RAPPORTEUR : Sophie DESCOUR

Mme Descour : Deux délibérations nous sont soumises par le maire de Lyon, la 1^{ère} vise à renouveler pour une période de 3 ans le Projet éducatif de territoire ou PEDT de la ville de Lyon, la 2^{ème} concerne la programmation des activités scolaires et périscolaires dans le cadre de ce nouveau PEDT.

Ce nouveau projet éducatif de territoire établi pour les années 2018/2021 intègre la nouvelle organisation des temps scolaires et périscolaires en vigueur depuis la rentrée, donc un retour à la semaine de 4 jours. On y retrouve les 4 grands principes de PEDT Lyonnais :

- Le droit à l'éducation pour chacun et pour tous
- L'équité, la lutte contre les discriminations et les inégalités sociales et territoriales
- La coéducation, une responsabilité partagée entre les différents acteurs éducatifs aux côtés des parents
- La cohérence et la continuité éducative sur les différents temps de l'enfant et de l'adolescent

A ces 4 principes déjà bien connus, on y ajoute 4 priorités :

- Développer l'Ecole Citoyenne, ouverte à tous et inclusive
- Accompagner l'accueil des enfants d'âge maternel
- Prévenir le décrochage scolaire
- Déployer l'usage et la culture du numérique

Voilà des priorités et des principes qui reflètent de bonnes intentions que nous partageons.

Mais s'il est affirmé à de nombreuses reprises que le PEDT lyonnais s'adresse à l'ensemble des enfants et des adolescents de 2 à 16 ans et leur famille, les modalités de mise en œuvre qui figurent en annexe laissent apparaître un véritable déséquilibre entre les différents arrondissements de la ville.

La mise en œuvre de ce PEDT dans la délibération suivante, sur la programmation pour cette année 2017/2018, ne laisse quant à elle plus de doute sur ce déséquilibre.

Comme chaque année cette délibération énumère et prévoit le financement de projets sur le temps scolaire et périscolaire, on connaît bien les classes péniches, les classes sciences, les classe découvertes, l'intervention du conservatoire, les ambassadeurs du livres, etc... Mais, contrairement aux années précédentes, la Ville a fait le choix cette année de réserver un certain nombre de projets et dispositions, comme les classes péniches, les chantiers de la création, les ateliers « graines de lecteur » aux écoles des quartiers prioritaires. Ainsi les écoles de certains arrondissements et les écoles du 2^{ème} arrondissement n'ont même pas pu faire acte de candidature sur ces projets.

A cela s'ajoute une baisse de 6000 euros de la dotation pour les écoles du 2^{ème}. Le projet d'Art plastique, très fédérateur mené l'année dernière pour la totalité des classes maternelles des écoles du 2^{ème} et qui a donné lieu à une exposition à la Mairie du 2. C'était un projet très apprécié par les élèves, les enseignants et les parents d'élèves qui a été mené avec le soutien de l'Inspecteur de l'Education Nationale de circonscription. Ce projet dont nous avons demandé le renouvellement pour qu'il profite à d'autres enfants doit être abandonné.

Il ne reste plus pour les écoles du 2^e arrondissement que la participation à la hauteur de 800 euros du financement du Carnaval organisé par la mairie du 2^{ème} qui est le plus grand carnaval organisé sur la Ville de Lyon. Il a accueilli en mars dernier près de 2000 enfants et leurs parents. Il reste donc ce projet carnaval et le projet Jardigone pour une subvention de 4000€ piloté par la MJC auquel la Ville de Lyon a donné l'exclusivité bien qu'il ne touche pas toutes les écoles du 2^{ème}.

Les choses auraient peut-être évolué différemment si le processus de décisions n'avaient pas été lui aussi modifié. En effet, pour la 1^{ère} fois depuis 2014, les élus d'arrondissement n'ont pas été invités à faire entendre leur point de vue lors d'une réunion d'arbitrage en présence de l'adjoint à l'éducation de la Ville de Lyon.

Pour toutes ces raisons je vous propose de vous abstenir sur ces 2 délibérations.

M. le Maire : Ce sont pourtant des sujets extrêmement importants puisqu'il concerne plusieurs centaines d'élèves sur notre arrondissement.

Mme de Lavernée : Je souhaite donner une explication de vote pour le groupe « Les Républicains ». Nous nous abstiendrons également. Ces dossiers sur le PEDT font suite à trois délibérations pour lesquelles les arrondissements n'ont pas été consultés. L'organisation des temps scolaires, la tarification des activités, le règlement intérieur des activités périscolaires. Pour ce règlement intérieur, notre groupe avait proposé des amendements qui ont pratiquement été rejetés en totalité. Aussi bien sur la forme, c'est-à-dire le manque de concertation, que le fond, des désaccords sur ces activités, nous nous abstiendrons.

Mme Dor : Je ne participerai pas au vote M. le Maire mais Roland Bernard votera pour avec enthousiasme.

ADOPTE A LA MAJORITE

2 voix pour : M. Bernard, M. Dayme.

12 Abstentions : MM. Broliquier, Gibert, Chaillet, Mmes de Brosse, M. Calmard, Mmes Bonnet Saint Georges, de Lavernée, M. Royer, Mmes Bauguil, Descour, M. Sansoz, Mme Guilloteau.

1 non-participation au vote : Mme Dor

02/18/707 Approbation de la programmation PEDT 2018/2019 : Temps scolaire - Temps périscolaire et CEL/CLAS/REAPP

RAPPORTEUR : Sophie DESCOUR

ADOPTE A LA MAJORITE

2 voix pour : M. Bernard, M. Dayme.

12 Abstentions : MM. Broliquier, Gibert, Chaillet, Mmes de Brosse, M. Calmard, Mmes Bonnet Saint Georges, de Lavernée, M. Royer, Mmes Bauguil, Descour, M. Sansoz, Mme Guilloteau.

1 non-participation au vote : Mme Dor

02/18/708 Attribution de la seconde tranche des subventions de fonctionnement 2018 aux associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance pour un montant total de 3 570 288 euros. Approbation du modèle de convention d'application financière

RAPPORTEUR : Inès de LAVERNEE

M. le Maire : Vous pouvez nous dire ce qui va se passer cette semaine sur l'opération « Bienvenue les bébés » que vous organisez, cela nous intéresse.

Mme de Lavernée : Effectivement, mercredi à 19h aura lieu à la mairie d'arrondissement une nouveauté. C'est un rendez-vous avec les parents d'enfants petits qui cherchent un mode de garde pour leurs enfants. Ce rendez-vous s'appelle « Bienvenue les bébés ». Je serai là pour accueillir les parents et présenter les différents modes de garde auxquels ils peuvent prétendre dans le 2^{ème} arrondissement. Il y aura les modes de garde collectifs, individuels et tous les différents types de crèches du 2^{ème} arrondissement. J'espère que les parents viendront nombreux. Vous pouvez faire autour de vous de la publicité pour ce rendez-vous qui est à 19h mercredi 12 septembre.

M. le Maire : Merci, belle initiative. Effectivement, rien ne vaut le contact lorsqu'il faut donner des informations, échanger, répondre à des questions. Si jamais nous avons dit oui il y a quelques années à l'installation d'un point PAIPE pour l'accueil de la petite enfance, ici, c'est bien parce que lorsqu'il s'agit de son enfant, l'idéal est vraiment d'être dans le dialogue et ce n'est pas uniquement de transmettre l'information via un site internet ou via de la documentation papier. Merci de prendre cette initiative.

ADOpte A L'UNANIMITE

02/18/709 Dénomination d'une voie nouvelle et d'un espace public ZAC Confluence à Lyon 2ème

RAPPORTEUR : Grégory SANSOZ

Mme de Lavernée : Je voterai contre le changement de rue Major Martin pour la place de la Tunisie. Malgré tout le respect et la considération que j'ai pour ce pays. Le Major Martin c'est un bienfaiteur de la Ville de Lyon qui a fait un énorme legs. Il est natif du quartier des Terreaux, il est parti en Inde où il a fait fortune. Il a travaillé pour la compagnie française des Indes puis la compagnie anglaise. Il a été découvreur de procédé pour extraire le cobalt. Il a créé des méthodes d'éducation professionnelle pour les jeunes et il a fait au début du 19^{ème} siècle un énorme legs à la Ville de Lyon qui a permis de créer à la fois la Martinière école professionnelle et les préparations aux grandes écoles de la Martinière. Je pense que c'est beaucoup d'ingratitude de la part de la Ville de Lyon de...

M. Sansoz : Avant la rue Major Martin il y avait la rue de la Tunisie, on ne va pas changer le nom de cette rue, simplement au niveau de place Général Delfosse à Confluence, il va y avoir une place de la Tunisie.

Mme de Lavernée : Je n'avais pas compris, au départ j'avais compris qu'effectivement ce n'était pas un changement de nom mais du coup dans ta présentation j'ai cru qu'il y avait un changement. Je termine en disant que le Major Martin avait racheté les dettes de personnes qui étaient en prison pour dette dans les sous-sols de l'Hôtel de Ville donc en dessous de là où nous tenons nos conseils municipaux. Donc, je retire ma position, je ne voterai pas contre ce dossier.

M. le Maire : Merci pour cette page d'histoire. Effectivement nous accueillerons bien volontiers ce que le 1^{er} arrondissement ne veut plus sur son territoire, c'est-à-dire une place de la Tunisie. On peut quand même s'interroger malgré toute la sympathie que j'ai pour la Tunisie. S'il faut donner le nom d'un espace public à chacun des pays avec lesquels nous sommes amis, avec lesquels nous avons des liens, je pense qu'on aura beaucoup de difficultés tellement ils sont nombreux ! Je voterai pour ce rapport. Je rappelle que nous avons demandé depuis un peu plus d'un an, que le nom de Truphémus soit donné à un espace public. J'espère que nous serons entendus dans un délai raisonnable.

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/18/710 Changement de dénomination d'une portion de voie publique : « Cours Charlemagne » en « Passage France Pejot » à Lyon 2ème

RAPPORTEUR : Grégory SANSOZ

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/18/711 Attribution de subventions d'équipement pour un montant global de 104 000 euros à des structures de création et de diffusion artistique - Approbation de conventions d'application entre la Ville de Lyon et diverses associations

RAPPORTEUR : Denis BROLIQUIER

M. le Maire : Je vous recommande de lire la programmation du théâtre des Marronniers de la saison 2018/2019. Elle est superbe.

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/18/712 Fonds d'Intervention du Patrimoine (FIP) : attribution de subventions de fonctionnement à diverses associations contribuant à la mise en valeur du patrimoine lyonnais pour un montant total de 6 500 euros

RAPPORTEUR : Philippe GIBERT

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/18/713 Demande de subvention au ministère de la Défense / Direction de la Mémoire, du Patrimoine et des Archives pour la restauration et la réalisation de monuments commémorant les deux guerres mondiales.

RAPPORTEUR : François ROYER

M. Royer : Concernant la rénovation de notre monument le « Veilleur de Pierre » de la place Bellecour, la restauration a déjà été faite. On est allé à une cérémonie le 27 juillet je crois. On a pu voir qu'il avait été nettoyé, retravaillé. Ils avaient rajouté les noms de camps de concentration. Les lettres avaient été regravées, repeintes. Il y aura d'autres monuments d'ailleurs dans le futur, c'est dans une politique de rénovation des différents monuments historiques ou de mémoire. Cela fera partie d'un plan de réhabilitation/restauration.

Ce qui est intéressant de savoir c'est que pour ces opérations, il y a une défiscalisation de TVA. On est donc parti sur plusieurs années sur d'autres rénovations, on aura sur d'autres conseils d'arrondissement des présentations de projet.

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/18/714 Attribution de subventions pour la programmation de la Fête des Lumières 2018 - Approbation de modèles de conventions types

RAPPORTEUR : Xavier CALMARD

ADOpte A L'UNANIMITE

02/18/715 Garantie sollicitée à hauteur de 15% par la SCIC Entreprendre pour Humaniser la Dépendance pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 1 500 000,00 euros relatifs à une opération d'acquisition en VEFA de 10 logements PLAI située 25, rue du Plat à Lyon 2e

RAPPORTEUR : Aurélie BONNET SAINT GEORGES

ADOpte A L'UNANIMITE

02/18/716 Attribution de subventions de fonctionnement à des associations dans le cadre du dispositif national Ville Vie Vacances - Programmation complémentaire 2018 pour un montant total de 7 650 euros - Autorisation de solliciter une subvention de 56 000 euros auprès de l'Etat au titre de l'année 2018 pour ce dispositif

RAPPORTEUR : Jean-Stéphane CHAILLET

M. Chaillet : J'attire votre attention sur une association qui œuvre sur le 2^{ème} arrondissement, il s'agit de la Sauvegarde 69 que vous connaissez tous, qui réalise un excellent travail. C'est une association avec laquelle nous avons tissé des liens assez forts et des liens de confiance pour travailler autour de la jeunesse et des problématiques de la jeunesse en difficulté.

ADOpte A L'UNANIMITE

02/18/717 Attribution de subventions de fonctionnement à diverses associations à caractère socio-éducatif ou de prévention spécialisée organisant des chantiers loisirs ou éducatifs à destination de jeunes lyonnais rencontrant des difficultés sociales et financières particulières - Programmation complémentaire 2018 pour un montant total de 7 784 euros / Réduction à hauteur de 2000 euros d'une subvention accordée à l'association Le Lien Théâtre

RAPPORTEUR : Jean-Stéphane CHAILLET

ADOpte A L'UNANIMITE

02/18/718 Attribution au titre de l'année 2018 de subventions de fonctionnement général à 9 MJC de Lyon, à l'association « Com expression », ainsi qu'au Réseau Rhône-Ain-Saône (R2AS)-Union Territoriale des MJC-MPT pour un montant total de 1 347 200 euros - Approbation et autorisation de signature de conventions d'application avec chacune des associations gestionnaires - Approbation et autorisation de signature d'une convention-cadre avec le Réseau Rhône-Ain-Saône-Union Territoriale des MJC-MPT pour la période 2018-2020

RAPPORTEUR : Jean-Stéphane CHAILLET

M. Chaillet : Nous n'avons pas les chiffres de la MJC du 2^{ème} arrondissement, c'est juste un problème de timing m'a-t-on dit lors de la commission jeunesse. Nous aurons bientôt le montant de la subvention. Que la présidente de la MJC se rassure, la Ville de Lyon continuera d'accompagner à même hauteur que l'an dernier la MJC du 2^{ème} arrondissement.

Mme Dor : En tant que vice-présidente du Réseau Rhône Ain Saône (R2AS) qui regroupe 38 MJC de l'Ain, du Rhône et de la Métropole de Lyon, je ne prendrai pas part au vote.

ADOPTE A LA MAJORITE

Non-participation au vote : Mme Dor

02/18/719 Attribution de subventions de fonctionnement à divers organismes conduisant des actions en direction des personnes en situation de handicaps au titre de l'année 2018 pour un montant total de 30 750 euros

RAPPORTEUR : Inès de LAVERNEE

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/18/720 Attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 000 euros à l'association « A L'EAU M.N.S », sise 60 rue Christian Lacouture - 69500 Bron, pour le « Village Santé »

RAPPORTEUR : Aurélie BONNET SAINT GEORGES

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/18/721 Examen et adoption de l'état spécial du 2^o arrondissement pour l'exercice 2018 – Décision Modificative n°2.

RAPPORTEUR : Denis BROLIQUIER

M. le Maire : Pour l'exercice budgétaire 2017 nous avons encaissé pour le compte de la Ville de Lyon 29 966,48 € de recettes de locations de salles (Bayard, Sala, Bourgelat et Franklin). Au titre de l'intéressement, le Ville nous reverse 30% des sommes perçues, soit 8 990€ que nous intégrons dans l'exercice 2018 par cette Décision Modificative n°2.

ADOPTE A L'UNANIMITE

02/18/722 Avis de la Ville de Lyon sur le Plan Partenarial de Gestion de la demande et d' Information des Demandeurs de logement social (PPGID) de la Métropole de Lyon et approbation d'une convention avec la Métropole de Lyon fixant les modalités de participation de la Ville de Lyon au service d'accueil et d'information des demandeurs de logement social

RAPPORTEUR : Aurélie BONNET SAINT GEORGES

Mme Bonnet Saint Georges : Le niveau 1 concerne la mairie du 2^{ème} arrondissement et se limite donc strictement à un simple accueil et une information des demandeurs de logement social. Pour information, la mission de niveau 2, c'est accueillir, enregistrer et conseiller. Le niveau 3 fait pareil avec une mission supplémentaire d'accompagnement. Si nous nous en tenions strictement à ce plan, ici, à la mairie du 2^{ème}, nous ne devrions donc plus enregistrer les demandes, ni donner des conseils et encore moins accompagner nos demandeurs dans leur démarche. C'est tout simplement impensable pour nous. Notre mission est d'être au service de nos concitoyens quelles que soient leurs demandes. Je compte bien poursuivre l'accueil, l'information, l'enregistrement, l'orientation, le conseil et l'accompagnement dont nos demandeurs ont besoin. Comme pour les mariages que nous célébrons ici, je ne compte pas m'arrêter au simple protocole ou recommandations légales et poursuivre mon véritable engagement au service de mon prochain selon ses besoins et ses demandes. Je vous demande de voter favorablement et de reconnaître l'investissement réel de la mairie du 2^{ème} et de sa politique de service et de proximité. A la Mairie nous avons un agent, Jérôme Compte que l'on pourrait lui aussi considérer de niveau 3 car il apporte des conseils et fait de l'accompagnement dans des situations particulières parfois critiques et difficiles.

M. le Maire : Il apporte des conseils bien au-delà de ce qui lui est demandé. A ce titre je tiens ainsi qu'Aurélie Bonnet Saint Georges et l'équipe municipale à remercier Jérôme Compte pour son investissement au quotidien auprès des usagers.

ADOpte A L'UNANIMITE

02/18/723 Lyon 2ème et Lyon 8ème - Échange sans soulte de terrains nus avec Grand Lyon Habitat et constitution de servitude d'accès sur une parcelle – Entrant n° EI 08034 - n° inventaire 08034 T002-01 – Sortant EI 02062 – n° inventaire 02062 T 002 - Opération 60021836 « Frais notariés pour acquisitions gratuites 2015-2020 », programme 00020, AP n°2015-1

RAPPORTEUR : Philippe GIBERT

ADOpte A L'UNANIMITE

02/18/ 724 Dotations aux arrondissements pour l'année 2019

RAPPORTEUR : Denis BROLIQUIER

M. le Maire : On sait déjà aujourd'hui ce que l'on touchera en dotation l'année prochaine. La Mairie de Lyon nous demande d'approuver cette répartition et cette actualisation de la somme qui va nous être attribué l'année prochaine. Je vous demande d'accepter cette répartition sur laquelle on pourrait discuter mais qui est, au final, assez juste et équilibrée.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. le Maire : Je vous donne rendez-vous pour une double séance de Conseil d'arrondissement et de CICA le 6 novembre prochain. Il n'y aura pas de conseil d'arrondissement en octobre puisqu'il n'y aura pas de conseil municipal. Le CICA du 6 novembre aura une thématique particulière qui sera décidée sous quinzaine.

La séance est levée à 19h25